

LE MEDICO- SOCIAL

Les « incollables »
du partenariat
dans l'Aube



« Mieux se connaître, pour mieux se comprendre, mieux travailler ensemble, dans l'intérêt des personnes que nous aidons »

version 2024

SOMMAIRE

En amont

Plateforme de coordination et d'orientation (PCO).....	5
Centre action médico-social précoce (CAMSP).....	7
Equipe mobile d'appui à la scolarisation (EMAS).....	9
Équipe diagnostic précoce TSA (0-7ans)	11
Equipe mobile de diagnostic.....	13
Pôle ressource handicap (PRH)	15

Le médico-social dans les écoles

Les unités d'enseignement maternelle autisme et unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA et UEMA)	17
Dispositif d'autorégulation (DAR)	19

L'orientation vers les établissements pour enfants

Les instituts médico-éducatifs (IME).....	21
Les dispositifs des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (DITEP)	23
Institut d'éducation sensorielle (IES)	25
Institut d'éducation motrice (IEM)	27
Les établissements pour enfants ou Adolescents Polyhandicapés (EEAP).....	29

L'orientation vers les services pour enfants

Les services d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD).....	31
Service de soins à domicile (SAAD)	33
Pôle de compétence et de prestations externalisées (PCPE)	35
La Communauté 360 /APPV.....	37
Le service au soutien au handicap aubois (SASHA).....	39

L'orientation vers les établissements pour adultes

Les Établissements d'Accueil Non Médicalisé (EANM)

Les foyers de vie (FV)	41
Les foyers d'hébergement (FH)	43
Les établissements et services d'aide par le travail (ESAT)	45

L'orientation vers les services pour adultes

Les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)	47
Les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)	49

L'orientation vers les établissements pour adultes

Les Établissements d'Accueil Médicalisé (EAM)	
Les Foyers d'Accueil Médicalisé (FAM)	51
Les Maisons d'Accueil Spécialisé (MAS)	53
Les groupes d'entraide mutuelle (GEM)	55
Habitat inclusif	57
Equipe de liaison psychiatrique médico-sociale (EPL-MS)	59
Lexique	

En amont...
**LA PLATEFORME DE COORDINATION ET
D'ORIENTATION 10**
pour les troubles du neurodéveloppement
(PCO)

La **PCO** intervient dans le cadre du parcours de bilans et d'interventions précoces, pour les enfants de moins de 7 ans, avec une suspicion de trouble du Neurodéveloppement.

POUR QUI ?

Pour les enfants de moins de 7 ans domiciliés dans le Département, avant même qu'un diagnostic conforme aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles soit posé.

COMMENT ?

L'adressage est réalisé par un médecin de 1ère ligne (pédiatre, généraliste, médecin de PMI, de l'Éducation nationale...) par le biais du livret de repérage « Détecter les signes d'un développement inhabituel chez les enfants de moins de 7 ans », disponible sur le site.

Les PCO du Département

Bâtiment des services mutualisés

29 ter avenue des Martyrs de la Résistance

10 000 TROYES

06 59 33 61 06

pco@apei-aube.com



En amont...

LE CENTRE D'ACTION MEDICO SOCIAL PRECOCE DE L'AUBE (CAMSP)

La mission d'un CAMSP est double :

⇒ **Prévention :**

Prévenir le handicap chez les enfants nés dans un contexte à risques : grande prématurité, souffrance fœtale, convulsions, situations psychosociales vulnérables...

Il propose une simple surveillance du développement, des interventions précoces ou des suivis réguliers en fonction des besoins.

⇒ **Diagnostic et accompagnements précoces :**

Des enfants avec une pathologie somatique identifiée en période anté ou périnatale.

Des enfants présentant un retard de développement, ou trouble du neurodéveloppement, un retard psychomoteur, des troubles sensoriels, neuromoteurs ou intellectuels, et des difficultés relationnelles.

POUR QUI ?

Pour les enfants de la naissance à 6 ans présentant des difficultés de développement suspectées ou avérées.

COMMENT ?

- Consultations médicales.
- Soutien administratif, sociale,
- Bilans initiaux et évolutifs, suivis individuels ou en groupe avec ergothérapeute, psychomotricien, orthophoniste,

éducateur, suivi psychologique de l'enfant et/ou guidance parentale,

- Coordination des soins avec les partenaires.

Les CAMSP du Département

CAMSP de l'Aube

28 rue Coulommière

10000 TROYES



03.25.76.16.16

camsp@apei-aube.com

<https://www.apei-aube.com/nos-etablissements/nos-etablissements-pour-les-enfants/centre-daction-medico-sociale-precoce-camsp-de-laube/>

En amont...

L'EQUIPE MOBILE D'APPUI A LA SCOLARISATION (EMAS)

L'**EMAS** est un dispositif qui apporte une expertise et des ressources médico-sociales aux professionnels des établissements scolaires et de la communauté éducative.

Elle apporte un appui et un conseil en cas de difficulté avec un élève en situation de handicap. L'équipe pluridisciplinaire apporte son expertise et ses ressources avec un objectif : **prévenir et éviter les ruptures de parcours.**

POUR QUI ?

Pour tout professionnel d'établissement d'enseignement du 1^{er} ou 2nd degré, public/privé, professionnel périscolaire, sur tout le Département.

COMMENT ?

Sollicitation de l'E.M.A.S. par le biais du document de saisine ;

Validation IEN de circonscription pour le 1er degré, ou du chef d'établissement pour le second degré.

Les EMAS du Département

EMAS 10

ASSAGE, DITEP DANTON 03 25 42 76 67

Emas10@assage.org



AFG, SESSAD Aubtimisme 03 52 79 00 12



En amont...

Équipe Diagnostic Précoce TSA (0-7ans) – PCO APEI de l'Aube (partenariat)

L'**équipe Diagnostic Précoce TSA** est chargée d'établir des diagnostics pour les enfants repérés comme pouvant avoir des troubles du spectre autistique (TSA) dans le Département de l'Aube.

Elle permet à toutes les familles qui le souhaitent d'avoir un éclairage précis et complet des difficultés de leur enfant, via une équipe pluridisciplinaire, visant à orienter vers un accompagnement adapté.

POUR QUI ?

Enfants de 0 -7 ans repérés comme pouvant avoir des troubles du spectre autistique.

COMMENT ?

Peuvent solliciter l'équipe mobile :

- Les familles
- La PCO
- Les ESMS
- La MDPH

Les équipes mobiles du Département

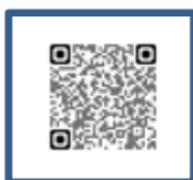
Pôle Aubtimisme d'AFG Autisme

16 avenue Roger Salengro

10600 La Chapelle-Saint-Luc

03.25.79.00.12

secretariat.aubtimisme@afg-autisme.com



En amont...

**Équipe Mobile diagnostic TSA
(7-20 ans)**

L'équipe mobile de Diagnostic TSA est chargée d'établir, en référence avec la 10ème révision de la classification internationale des maladies (**CIM-10**) ou la 5ème édition du manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (**DSM-5**), des diagnostics de seconde ligne pour les enfants de plus de 7 ans dans le Département de l'Aube.

POUR QUI ?

Enfants de 7-20 ans repérés comme pouvant avoir des troubles du spectre autistique

Enfant admis en ESMS, pour lesquels l'équipe de professionnels pense que l'orientation n'est pas la plus adaptée en termes de diagnostic et de besoins.

COMMENT ?

Peuvent solliciter l'équipe mobile :

- Les familles
- La PCO
- Les ESMS
- La MDPH

Les équipes mobiles du Département

Pôle Aubtimisme d'AFG Autisme

16 avenue Roger Salengro

10600 La Chapelle-Saint-Luc

03.25.79.00.12

secretariat.aubtimisme@afg-autisme.com



En amont...

Pôle ressource handicap de l'Aube

Le **pôle ressource Handicap** conseille et soutient les structures d'accueil petite enfance et jeunesse pour les aider à accueillir tous les enfants ayant des besoins spécifiques. Il informe les familles sur les différents modes de garde et d'accueil et peut répondre aux questions qu'elles soient d'ordre administratif ou pratique.

Il accompagne également les familles.

POUR QUI ?

Les EAJE, haltes garderies, assistants maternels, relais petite enfance et des accueils collectifs de mineurs (ACM).

COMMENT ?

Peuvent solliciter l'équipe mobile :

- Les familles
- Les structures de la petite enfance
- Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)
- La MDPH

Les pôles ressources du Handicap du
Département

Pôle Ressource Handicap de l'Aube

Institut Chanteloup

11 rue de Chanteloup

10300 Sainte Savine

07.80.51.03.75 (Petite Enfance)

07.80.51.03.73 (Jeunesse)



Le médico-social dans les écoles...
LES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT MATERNELLE
AUTISME (UEMA) ET
UNITÉS D'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE
AUTISME (UEEA)

Elles visent l'inclusion scolaire des enfants autistes en milieu ordinaire.

Ces dispositifs permettent une scolarisation adaptée avec des professionnels du médico-social et de l'Éducation nationale formés dans une classe spécifique au sein d'une école ordinaire.

Les UE offrent donc à chaque enfant un accompagnement précoce et individualisé pour développer et faciliter leurs apprentissages scolaires mais aussi dans tous les autres domaines (autonomie au quotidien, communication, habiletés sociales, etc.)

POUR QUI ?

Enfant de 3 à 6 ans pour les UEEMA

Enfant de 6 à 12 ans pour les UEEA

COMMENT ?

Sur constitution d'un dossier auprès de la MDPH, après validation de la CDAPH.

Une commission d'admission se réunit pour statuer les admissions.

Les UEMA et UEEA du Département

- **UEMA maternelle Paul Bert à Troyes**

- **UEMA maternelle Georges Guingouin à Sainte Savine**

- **UEMA maternelle Elsa Triolet à Romilly sur Seine**

Pôle Aubtimisme d'AFG Autisme

16 avenue Roger Salengro
10600 La Chapelle-Saint-Luc
03.25.79.00.12



secretariat.aubtimisme@afg-autisme.com

- **UEEA Ecole Ferdinand BUISSON à La Chapelle Saint-Luc**

Pôle Aubtimisme d'AFG Autisme

16 avenue Roger Salengro
10600 La Chapelle-Saint-Luc
03.25.79.00.12



secretariat.aubtimisme@afg-autisme.com

Le médico-social dans les écoles...

DISPOSITIF D'AUTOREGULATION (DAR)

Le **DAR** propose une scolarisation en classe ordinaire soutenue au quotidien par une équipe enseignante et médico-sociale implantée dans une école primaire.

L'autorégulation s'adresse aux élèves avec un Trouble du NeuroDéveloppement TND : TSA, dys, TDAH, trouble de la déficience intellectuelle, qui ont des besoins de compétences d'autorégulation et qui suivent les enseignements dans leur classe avec leurs pairs.

Le DAR travaille sur les compétences académiques et autorégulatrices pour permettre aux élèves ayant un TND de développer leurs habiletés sociales, cognitives et émotionnelles indispensables pour la réussite scolaire et l'autonomie.

POUR QUI ?

Enfants de 6 à 12 ans

TND : TSA, dys, TDAH, trouble de la déficience intellectuelle.

COMMENT ?

Sur constitution d'un dossier auprès de la MDPH, après validation de la CDAPH.

Une commission d'admission se réunit pour statuer les admissions.

Les DAR du Département

DAR Ecole Paul Bert Troyes

Pôle Aubtimisme d'AFG Autisme

16 avenue Roger Salengro

10600 La Chapelle-Saint-Luc

03.25.79.00.12

secretariat.aubtimisme@afg-autisme.com



L'orientation vers les établissements pour enfants LES INSTITUTS MÉDICO-ÉDUCATIFS (IME) ou DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT MEDICO-EDUCATIF (DAME)

Les **IME** accompagnent des enfants adolescents et jeunes majeurs présentant une déficience intellectuelle parfois accompagnée de troubles de la communication, de la personnalité, des troubles moteurs, sensoriels, du spectre de l'autisme (TSA) ou du neurodéveloppement.

Les **IME/DAME** proposent des accompagnements personnalisés pluridisciplinaires.

- 3 à 20 ans IME
- 3 à 14 ans IMP
- 14 à 20 ans IMPRO

POUR QUI ?

Tout enfant de 3 à 20 ans en situation de handicap suite à une orientation IME émanant de la MDPH.

COMMENT ?

Sur constitution d'un dossier auprès de la MDPH, après validation de la CDAPH.

Une prise de contact auprès de l'établissement est nécessaire pour l'inscription en liste d'attente.

Les IME/DAME du Département

IME Chantejoie

3, route de Baires
10 800 ROUILLY-ST-LOUP
03 25 41 56 56



DAME Montceaux PEP10

38, rue du Village
10260 MONTCEAUX LES VAUDES
03 25 73 96 45



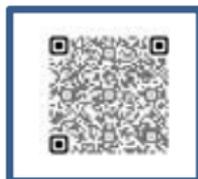
IME Gai Soleil – Apei A.U.B.E.

25 Av Martyrs de la Résistance
10000 TROYES
03 25 70 44 55



DAME L'Éveil - Apei A.U.B.E.

40, Grande Rue
10140 VENDEUVRE/BARSE
03 25 41 30 42



IMPRO L'accueil - Apei A.U.B.E.

8, rue des Fossés
10190 MESNIL SAINT LOUP
03 25 40 42 64



IME Le Verger Fleuri- Apei A.U.B.E.

21, rue Achille Flaubert
10 510 MAIZIERES LA GDE
PAROISSE 03 25 24 72 26



Pour les établissements APEI A.U.B.E.,

Contactez le service préadmission :

admission@apei-aube.com ou 03.25.02.13.83

L'orientation vers les établissements pour enfants

LES DISPOSITIFS DES INSTITUTS THÉRAPEUTIQUES, ÉDUCATIFS ET PÉDAGOGIQUES (DITEP)

Les équipes interdisciplinaires des **DITEP** proposent plusieurs modalités d'intervention avec des prestations en milieu ordinaire, en accueil de jour, en internat, à temps partiel, complet, séquentiel, temporaire ajustés selon les besoins de l'enfant.

POUR QUI ?

Tout enfant, adolescent ou jeune adulte souffrant de difficultés psychologiques dont l'expression notamment l'intensité des troubles du comportement perturbent gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.

COMMENT ?

Sur constitution d'un dossier auprès de la MDPH, après validation de la CDAPH.

Une prise de contact auprès de l'établissement est nécessaire pour l'inscription en liste d'attente.

Les DITEP du Département

DITEP Danton (ASSAGE)

80, avenue Pasteur
10 000 TROYES
03 25 42 76 67



DITEP L'Eveil - Apei A.U.B.E.

8, rue Paul Bert
10 140 VENDEUVRE SUR BARSE
03 25 41 30 42



DITEP Le pas de côté (Les PEP10)

38, rue du village,
10260 MONTCEAUX LES VAUDES
03 25 73 61 27



DITEP Home Plein Espoir (ASSAGE)

7, rue des Martyrs de la libération
10170 MERY SUR SEINE
03 25 21 60 65



Pour les établissements APEI A.U.B.E.,
contacter le service préadmission : admission@apei-aube.com

L'orientation vers les établissements pour enfants **INSTITUT D'ÉDUCATION SENSORIELLE (IES)**

L'**IES** est un établissement médico-social qui accueille des enfants et adolescents présentant une déficience visuelle ou auditive, à laquelle d'autres déficiences peuvent être associées.

Il propose un accompagnement pluridisciplinaire adapté aux besoins de l'enfant.

L'accueil est proposé en externat et en internat de semaine (à temps plein ou temps partiel).

POUR QUI ?

Tout enfant de 2 à 20 ans présentant une déficience visuelle ou auditive pouvant présenter des troubles ou handicaps associés.

COMMENT ?

Sur constitution d'un dossier auprès de la MDPH, après validation de la CDAPH.

Une prise de contact auprès de l'établissement est nécessaire pour l'inscription en liste d'attente

Les IES du Département

Institut Chanteloup

(IES Déficience Auditive / IES Déficience visuelle)

11 rue de Chanteloup

10300 Sainte Savine

03 25 71 24 84

chanteloup@chanteloup10.fr

site web : chanteloup10.fr



L'orientation vers les établissements pour enfants **INSTITUT D'EDUCATION MOTRICE (IEM)**

L'**IEM** accueille des enfants et adolescents présentant une déficience motrice à laquelle d'autres déficiences peuvent être associées.

Il propose un accompagnement pluridisciplinaire adapté aux besoins de l'enfant.

L'accueil est proposé en externat et en internat de semaine (à temps plein ou temps partiel).

POUR QUI ?

Tout enfant de 2 à 20 ans présentant une déficience motrice pouvant présenter des troubles ou handicaps associés.

COMMENT ?

Sur constitution d'un dossier auprès de la MDPH, après validation de la CDAPH.

Une prise de contact auprès de l'établissement est nécessaire pour l'inscription en liste d'attente.

Les IEM du Département

Institut Chanteloup (IEM)

11 rue de Chanteloup

10300 Sainte Savine

03 25 71 24 84

chanteloup@chanteloup10.fr

site web : chanteloup10.fr



L'orientation vers les établissements pour enfants
LES ÉTABLISSEMENTS POUR ENFANTS
OU ADOLESCENTS POLYHANDICAPÉS (EEAP)

Les EEAP accueillent des enfants qui souffrent d'un polyhandicap à savoir un dysfonctionnement cérébral souvent précoce générant des perturbations motrices, sensorielles et intellectuelles multiples, entraînant une réduction notable de l'autonomie.

Ils proposent un accompagnement pluridisciplinaire adapté aux besoins et rythme de vie de chaque enfant.

POUR QUI ?

Tout enfant de 3 à 20 ans en situation de polyhandicap.

COMMENT ?

Sur constitution d'un dossier auprès de la MDPH, après validation de la CDAPH.

Une prise de contact auprès de l'établissement est nécessaire pour l'inscription en liste d'attente.

Les EEAP du Département

Etablissement les Parpaillols - APEI

9 rue de Hautefeuille

10450 BREVIANDES

03.25.71.53.30

parpaillols@apei-aube.com



Pour les établissements APEI A.U.B.E.,

Contactez le service préadmission :

admission@apei-aube.com ou 03.25.02.13.83

L'orientation vers les services pour enfants
SERVICES EDUCATION SPECIALEE ET DE SOINS
À DOMICILE (S.E.S.S.A.D)

Les SESSAD sont constitués d'équipes pluridisciplinaires. Leurs actions visent à apporter un soutien spécialisé aux enfants et adolescents en situation de handicap dans leur milieu ordinaire de vie et d'éducation ainsi qu'à leurs familles.

Cette mission se traduit par :

- des interventions directes auprès des enfants (activités éducatives ou de rééducation, visites à domicile, observations et bilans...);
- l'accompagnement des familles.

Dans l'aube, les SESSAD interviennent pour les troubles du développement intellectuel, visuel moteur, ainsi que pour les troubles sévères des apprentissages et les troubles du spectre de l'autisme.

POUR QUI ?

Tout enfant présentant des déficiences intellectuelles, visuelles, auditives, motrices, ou des troubles sévères des apprentissages ou du spectre de l'autisme.

COMMENT ?

Sur constitution d'un dossier auprès de la MDPH, après validation de la CDAPH.

Une prise de contact auprès de l'établissement est nécessaire pour l'inscription en liste d'attente.

LES SESSAD du Département

S.E.S.S.A.D TSSA

6 rue Teilhard de Chardin
10600 La Chapelle-Saint-Luc
03.26.79.28.52

cnore@alefpa.fr

Spécificité : Troubles spécifiques et sévères des apprentissages.

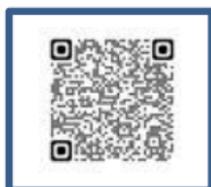


S.E.S.S.A.D La Sittelle - Apei A.U.B.E.

18 bis rue René Mouchotte
10600 la Chapelle-Saint-Luc
03.25.76.00.37

sessad@apei-aube.com

Spécificité : trouble du développement intellectuel,
Trouble du spectre de l'Autisme avec déficience ou non.

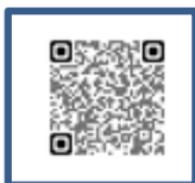


S.E.S.S.A.D Aubtimisme

16 avenue Roger Salengro
10600 La Chapelle-Saint-Luc
03.25.79.00.12

secretariat.aubtimisme@afg-autisme.com

Spécificité : Trouble du spectre de l'Autisme avec déficience ou non.



S.E.S.S.A.D moteur CHANTELOUP

S.E.S.S.A.D Auditif SAEES CHANTELOUP

S.E.S.S.A.D Visuel S3AS CHANTELOUP

11 rue de Chanteloup
10300 Sainte Savine
03.25.71.24.84

chanteloup@chanteloup10.fr



L'orientation vers les services pour enfants

SERVICE SOINS A DOMICILE (S.S.A.D)

Les SSAD se composent d'une équipe pluridisciplinaire (éducateur spécialisé, psychomotricien, infirmier, ergothérapeute, psychologue, neuropsychologue). Celle-ci cherche à favoriser le bien-être, les apprentissages et le développement de la personnalité de l'enfant, à faciliter sa vie familiale et sa participation sociale.

Leurs missions se traduisent par :

- Des interventions directes auprès des enfants (activités éducatives ou de rééducation, visites à domicile, observations et bilans...);
- L'accompagnement des familles.

L'équipe peut intervenir dans tous les lieux du parcours de vie de l'enfant : domicile, crèche, école, centre de loisirs, établissement spécialisé...

POUR QUI ?

Tout enfant de 0 à 20 ans présentant un polyhandicap, à savoir un dysfonctionnement cérébral souvent précoce générant des perturbations motrices, sensorielles et intellectuelles multiples.

COMMENT ?

Sur constitution d'un dossier auprès de la MDPH, après validation de la CDAPH.

Une prise de contact auprès de l'établissement est nécessaire pour l'inscription en liste d'attente.

Les SAAD du Département

SAAD Des Parpaillols APEI

9 rue de Hautefeuille

10450 BREVIANDES

03.25.71.53.30

parpaillols@apei-aube.com



Pour les établissements APEI A.U.B.E.,

contacter le service préadmission :

admission@apei-aube.com ou 03.25.02.13.83

L'orientation vers les dispositifs pour enfants et adultes

POLE DE COMPETENCES ET DE PRESTATIONS

EXTERNALISEES DE L'AUBE (PCPE)

Le PCPE s'adresse aux enfants, adolescents et adultes sans solution, en risque de rupture de parcours ou en rupture de parcours.

Les missions du PCPE consistent à évaluer la situation de la personne, coordonner les actions mises en place et les prestations externalisées, sensibiliser et soutenir la famille, les aidants et les différents acteurs qui accompagnent la personne

POUR QUI ?

Tout enfant ou adulte en risque de rupture de parcours ou en rupture.

COMMENT ?

Sur constitution d'un dossier auprès de la MDPH, après validation de la CDAPH.

Une prise de contact auprès de l'établissement est nécessaire pour l'inscription en liste d'attente.

Les PCPE du Département

PCPE - Pôle Autisme d'AFG Autisme (en partenariat avec APEI)

16 avenue Roger Salengro
10600 La Chapelle-Saint-Luc
03.25.79.00.12
pcpe.aube@afg-autisme.com



La communauté 360 et Assistant(e) aux Projets et Parcours de Vie APPV

LES MISSIONS :

La communauté 360 a pour vocation de fédérer les acteurs spécialisés et de droits communs, afin de proposer un étayage global et inclusif, à toute personne en situation de handicap. Mais également de prévenir les risques de ruptures de parcours en développant le « aller-vers » au sein de leur département ».

POUR QUI ?

Toute personne en situation de Handicap résidant dans l'Aube, la famille, aidants familiaux et/ou des professionnels à la recherche de solution.

Au sein de ce même dispositif, l'assistant(e) aux projets et parcours de vie soutient les personnes en situation de handicap et/ou leurs proches aidants (**l'APPV**), dans la formulation, l'élaboration et la formalisation du projet de vie.

Il aide les personnes à exprimer leur choix et à appréhender un projet de vie global.

Il favorise par son action et sa posture d'appui, sans interférer, la capacité de choisir, d'agir et ainsi que l'autonomie des bénéficiaires. Ce soutien concerne aussi la mise en œuvre du projet et son suivi.

POUR QUI ?

Toute famille concernée par le handicap ou **toute personne** en situation de handicap reconnue ou non, résidant dans le Département de **l'Aube**.

La communauté 360 et l'APPV
du Département



En appelant le **0800 360 360**

(Numéro gratuit ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h)

L'orientation vers les dispositifs pour enfants et adultes

LE SERVICE D' ACCOMPAGNEMENT ET DE SOUTIEN AU HANDICAP AUBOIS (SASHA)

Le SASHA est un dispositif, financé par l'ARS, qui vise à renforcer la coordination des parcours de vie et de soin et à soutenir les aidants ou les personnes accompagnées.

De manière prioritaire, le SASHA intervient lorsque les situations se dégradent avec l'apparition de troubles qui mettent en difficulté l'enfant, sa famille, et les acteurs autour de lui, faisant craindre un risque de rupture dans son parcours de vie.

POUR QUI ?

Pour les enfants, adolescents et jeunes adultes (0-21 ans) présentant une suspicion de handicap ou un handicap avéré, bénéficiaire d'une mesure de protection de l'enfance (placement administratif, judiciaire, AED ou AEMO), et ayant leur résidence administrative dans le Département de l'Aube.

COMMENT ?

Tout le monde peut contacter le SASHA par téléphone ou par mail (personnel médical, ASE, parents, assistants familiaux, Éducation nationale, établissements et services de la protection de l'enfance, établissements médico-sociaux...).

Le SASHA dans le Département

SASHA

Bâtiment des services mutualisés

29 ter avenue des Martyrs de la Résistance

10000 TROYES

<https://www.apei-aube.com/sasha-2/>

07.60.48.71.47

07.85.16.21.21



sasha@apei-aube.com

L'orientation vers les établissements pour adultes
**LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL NON MÉDICALISÉ
(EANM)**

LES FOYERS DE VIE (FV)

Les **FV** proposent à des adultes en situation de handicap et ayant une certaine autonomie, des activités diverses, adaptées à leurs capacités.

POUR QUI ?

- Toute personne en situation de handicap bénéficiant d'une orientation EANM prise par la CDAPH ;
- avoir un taux d'incapacité d'au moins 50 % ;
- bénéficier d'une autonomie suffisante dans les gestes de la vie quotidienne.

COMMENT ?

Sur constitution d'un dossier auprès de la MDPH, après validation de la CDAPH.

Une prise de contact auprès de l'établissement est nécessaire pour l'inscription en liste d'attente.

Les FOYERS DE VIE du Département

Foyer de Vie Kerglas

11 rue Gambetta 10190 ESTISSAC

03 25 40 63 98

foyer.kerglas@gmail.com



Foyer de Vie les Tomelles

5 rue des marais, 10190 FONTVANNES

03 25 81 08 72

foyer.tomelle@gmail.com



Foyer de Vie résidence les lacs d'orient

9B rue des maisons brûlées, 10270

LUSIGNY SUR BARSE 03 25 40 71 02

leslacsduorient@fondationpartageetvie.org



Foyer de Vie domaine de Mantenay - Apei A.U.B.E.

1 rue de la libération, 10180 SAINT LYE

03 25 76 60 57

mantenay@apei-aube.com



Foyer de Vie Lieu de Vie Lhozain

19 et 21 rue des écoles, 10450 BREVIANDES

03 10 95 32 67

lhozain@laroseaie.org



Foyer de Vie Arc en ciel

116 avenue Jean JAURES, 10100 ROMILLY SUR SEINE

03 25 21 99 26

accueil.fdvfam@apajh.asso.fr



Foyer de Vie le rêve d'Aurore

19 chemin de la scierie,

10430 ROSIERE PRES TROYES

03 73 27 04 51

revedaurore@carosse.fr

Foyer de Vie André ROCHE

8 place Aristide MAILLOL,

10000 TROYES

03 25 71 57 40

Foyer.troyes@apf.asso.fr

Pour les établissements APEI A.U.B.E.,

contacter le service préadmission :

admission@apei-aube.com ou 03.25.02.13.83

**L'orientation vers les établissements pour adultes
LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL NON MÉDICALISÉ
(EANM)**

LES FOYERS D'HÉBERGEMENT (FH)

Les **FH** pour travailleurs handicapés proposent un hébergement et un accompagnement aux adultes en situation de handicap qui exercent une activité professionnelle en milieu de travail protégé.

POUR QUI ?

- Toute personne en situation de handicap bénéficiant d'une orientation EANM prise par la CDAPH ;
- avoir un taux d'incapacité d'au moins 80 % ;
- bénéficier d'une orientation en milieu de travail protégé ;
- bénéficier d'une autonomie suffisante dans les gestes de la vie quotidienne.

COMMENT ?

Sur constitution d'un dossier auprès de la MDPH, après validation de la CDAPH.

Une prise de contact auprès de l'établissement est nécessaire pour l'inscription en liste d'attente.

Les FOYERS D'HEBERGEMENT du Département

Foyer d'Hébergement Le Labourat - Apei A.U.B.E.

29 avenue des martyrs de la Résistance

10000 TROYES

labourat@apei-aube.com



Foyer d'hébergement

Résidence du Parc - Apei A.U.B.E.

Rue Pierre Gerdy 10000

03 25 70 44 00

leparc@apei-aube.com



Foyer d'hébergement

Résidence Les Prés – Apei A.U.B.E.

1 rue des prairies, 10410

SAINT PARRES AUX TERTRES

lespres@apei-aube.com



Foyer d'hébergement

Résidence Georges Seurat - Apei A.U.B.E.

20 rue Georges SEURAT

03 25 02 13 75



Pour les établissements APEI A.U.B.E., contacter le service préadmission : admission@apei-aube.com ou 03.25.02.13.83

L'orientation vers les établissements pour adultes
**LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL NON MÉDICALISÉ
(EANM)**

**LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES D'AIDE PAR LE TRAVAIL
(ESAT)**

Les **ESAT** sont des structures qui permettent aux personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un soutien médico-social et éducatif dans un milieu protégé.

POUR QUI ?

- Toute personne en situation de handicap de plus de 20 ans (voire 16 ans) bénéficiant d'une orientation ESAT par la CDAPH
- avoir une capacité de travail qui ne dépasse pas le tiers de celle d'une personne valide
- avoir une capacité de travail supérieure ou égale au tiers de la capacité d'une personne valide, et avoir besoin d'un ou plusieurs soutiens médicaux, éducatifs, sociaux ou psychologiques.

COMMENT ?

Sur constitution d'un dossier auprès de la MDPH, après validation de la CDAPH.

Une prise de contact auprès de l'établissement est nécessaire pour l'inscription en liste d'attente.

Les ESAT du Département

- **Espace ESAT - Apei A.U.B.E.**

27 avenue des martyrs de la Résistance
,10000 TROYES
03 25 70 44 51

espace-esat@apei-aube.com

- **ESAT Menois - Apei A.U.B.E.**

Route de Baires 10800
ROUILLY SAINT LOUP
03 25 76 27 00

esat-menois@apei-aube.com

- **ESAT Self La Fontaine - Apei A.U.B.E.**

Rue Pierre Gerdy 10000
03 25 70 44 50

esat-lafontaine@apei-aube.com

- **ESAT Le Tertre - Apei A.U.B.E.**

4 rue des mésanges
10410 SAINT-PARRES AUX TERTRES
03 25 72 55 70

esat-letertre@apei-aube.com

- **ESAT Cap ESAT - Apei A.U.B.E.**

Parc d'activités Aéromia,
7 rue André MALRAUX, 10100 ROMILLY
03 25 70 44 00

cap-esat@apei-aube.com

- **ESAT Beauregard**

21 rue Jean-Casimir PERRIER
10000 TROYES
03 25 39 58 30

apth-cat@orange.fr

- **ESAT La Main et L'œuvre**

28 bis rue Pierre GAUTHIER, 10000 TROYES
03 25 83 12 49

esathm.aube@ladapt.net

- **ESAT « CHAMPAGNE » PEP10 -
2 antennes :**

4 rue de la Herse, 10340 Les RICEY
03 25 40 05 16
77 grande rue 10200 PROVERVILLE
03 25 27 36 61

Dispositif.adultes@pep10.org



Les **S.A.V.S.** proposent des accompagnements individualisés permettant de répondre aux besoins des personnes désirant vivre en milieu ordinaire, selon leurs capacités d'autonomie.

Ils offrent une assistance, un accompagnement ou une aide dans la réalisation des actes de la vie quotidienne et dans l'accomplissement des activités de la vie domestique et sociale.

Un appui et un accompagnement contribuant à l'insertion scolaire, universitaire et professionnelle ou favorisant le maintien de cette insertion.

POUR QUI ?

- Pour toute personne en situation de handicap bénéficiant d'une orientation SAVS prise par la CDAPH ;
- avoir entre 20 et 60 ans au moment de la demande, voire plus de 60 ans si le handicap a été reconnu avant cet âge limite.

COMMENT ?

Sur constitution d'un dossier auprès de la MDPH, après validation de la CDAPH.

Une prise de contact auprès de l'établissement est nécessaire pour l'inscription

Les SAVS du Département

27 avenue des martyrs de la Résistance
10000 TROYES
03 25 76 87 33
savs@apei-aube.com



SAVS PEP
1 rue des Maquisards
10110 BAR SUR SEINE
03 25 29 37 04
pep10.savsbarsurseine@gmail.com



SAVS PEP
9 rue du Prieuré,
10200 BAR SUR AUBE
03 25 27 19 33
pep10.savsbarsuraube@gmail.com



SAVS APTH
10 rue de l'étape du vin
10400 NOGENT SUR SEINE
03 25 39 58 30
c.lebel@apth.org



SAVS APF France Handicap
8 place Aristide MAILLOL
10000 TROYES
03 25 71 57 40
savs.troyes@apf.asso.fr



DAVS Chanteloup (Déficiência visuelle)
11 rue de Chanteloup
10300 SAINTE SAVINE
03 25 71 24 84
chanteloup@chanteloup10.fr
site web: chanteloup10



L'orientation vers les services pour adultes
LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL
POUR ADULTES HANDICAPÉS (SAMSAH)

Les **SAMSAH** suivent des personnes porteuses de handicap ayant des problèmes de santé importants dans des domaines très variés et les aident dans l'organisation de leur vie quotidienne.

POUR QUI ?

Bénéficiaire d'une décision d'orientation prononcée par la C.D.A.P.H.,

Bénéficiaire d'un logement en milieu ordinaire,

Être âgés de plus de 20 ans,

Avoir obligatoirement besoin d'une aide dans leurs parcours de soin.

COMMENT ?

Sur constitution d'un dossier auprès de la MDPH et après validation de la CDAPH

Une prise de contact auprès de l'établissement est nécessaire pour l'inscription en liste d'attente

Les SAMSAH du Département

SAMSAH LADAPT

24 rue de la Paix, 10000 TROYES

03 25 83 12 40

samsah.aube@ladapt.net



SAMSAH PEP

5 place du vendangeoir, 10110 BAR SUR SEINE

03 25 29 67 96

samsahpep10@gmail.com



SAMSAH Apei A.U.B.E.

27 avenue des martyrs de la Résistance ,
10000 TROYES

03 36 76 87 33

savs@apei-aube.com



L'orientation vers les établissements pour adultes
LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL MEDICALISE (EAM)
LES FOYERS D'ACCUEIL MÉDICALISÉ (FAM)

Les **FAM** proposent un hébergement et un accompagnement à des adultes handicapés dépendants qui n'arrivent pas à réaliser seuls les actes de la vie courante (se nourrir, s'habiller). La personne en situation de handicap doit avoir besoin d'une tierce personne pour réaliser les actes du quotidien (habillage, déplacement...) et d'une surveillance médicale avec des soins constants.

Les personnes bénéficient d'une aide éducative pour favoriser le maintien ou l'acquisition d'une plus grande autonomie.

Le public accueilli est accompagné de façon permanente, temporaire ou selon un mode séquentiel.

POUR QUI ?

Toute personne en situation de handicap bénéficiant d'une orientation FAM prise par la CDAPH.

COMMENT ?

Sur constitution d'un dossier auprès de la MDPH, après validation de la CDAPH.

Une prise de contact auprès de l'établissement est nécessaire pour l'inscription en liste d'attente

Les FAM du Département

FAM Arc en Ciel

116 avenue Jean JAURES
10100 ROMILLY SUR SEINE
03 25 21 99 26

accueil.fdvfam@apajh.asso.fr



FAM Résidence les Lacs d'Orient

9B rue des maisons brûlées,
10270 LUSIGNY SUR BARSE
03 25 40 71 02

leslacsorient@fondationpartageetvie.org



FAM le Rêve d'Aurore

19 chemin de la scierie
10430 ROSIERE PRES TROYES
03 73 27 04 51

revedaurore@carosse.fr

FAM les Tomelles

5 rue des marais
10190 FONTVANNES
03 25 81 08 72

foyer.tomelle@gmail.com

FAM Domaine de Mantenay – Apei A.U.B.E.

1 rue de la libération
10180 SAINT LYE
03 25 76 60 57

mantenay@apei-aube.com



FAM L'Adret - Apei A.U.B.E.

30 rue Annie et Pierre MICAUX
10140 VENDEUVRE SUR BARSE
03 25 43 87 90

adret@apei.com



Pour les établissements APEI A.U.B.E.,
contacter le service préadmission : admission@apei-aube.com ou 03.25.02.13.83

L'orientation vers les établissements pour adultes
LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL MÉDICALISÉ (EAM)
LES MAISONS D'ACCUEIL SPÉCIALISÉ (MAS)

Elles proposent un hébergement permanent à un adulte en situation de handicap gravement dépendant, qui n'arrive pas à réaliser seul les actes de la vie courante.

La présence de personnel paramédical complète le dispositif d'accompagnement à la santé des personnes accueillies.

Le public accueilli est accompagné de façon permanente, temporaire ou selon un mode séquentiel.

Les frais d'hébergement sont pris en charge par la CPAM (soit totalement, soit avec un reste à charge de 20€ par jour).

POUR QUI ?

Toute personne en situation de handicap bénéficiant d'une orientation MAS prise par la CDDAPH ;
avoir besoin d'une tierce personne, d'une surveillance médicale et soins constants.

COMMENT ?

Sur constitution d'un dossier auprès de la MDPH, après validation de la CDDAPH.

Une prise de contact auprès de l'établissement est nécessaire pour l'inscription en liste d'attente.

Les MAS du Département

MAS Fontaine de l'Orme

route d'Espagne BP 68
10500 BRIENNE LE CHÂTEAU

03 25 92 57 21

fontainedelorme@ch-brienne.fr



MAS le village - Apei A.U.B.E.

36 rue Raymonde CHASSEIGNE
10600 LA CHAPELLE SAINT LUC

03 25 76 93 33

masvillage@apei-aube.com



MAS Résidence les lacs d'orient

9B rue des maisons brûlées
10270 LUSIGNY SUR BARSE

03 25 40 71 02

leslacsdoriant@fondationpartageetvie.org



Pour les établissements APEI A.U.B.E.,
contacter le service préadmission :

admission@apei-aube.com

03.25.02.13.83

LES GROUPES D'ENTRAIDES MUTUELLES (GEM)

Les **GEM** ont pour objectifs de :

- Faciliter l'inclusion sociale, l'autonomie et lutter contre l'isolement grâce aux rencontres et activités,
- Proposer un soutien et un lieu de partage d'information et d'orientation aux personnes concernées,
- Contribuer à l'amélioration du bien-être des personnes en leur offrant un espace de stabilisation, d'apaisement et de socialisation.

POUR QUI ?

Toute personne en situation de handicap à partir de 18 ans, diagnostiquée ou en cours de diagnostic ou se posant des questions.

COMMENT ?

En contactant directement le GEM.

Les GEM du Département

GEM « Le café atypique » :

A destination des personnes porteuses d'un Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA).

10 rue Lucien Planson 10000 Troyes

lecafeatypique@gmail.com

Facebook et instagram : le café atypique



GEM « L'échange » :

A destination des personnes ayant une sclérose en plaque, ayant eu un AVC, une tumeur au cerveau ou encéphalite, les sujets épileptiques et les traumatisés crâniens

32 rue du Beau Toquat 10000 Troyes

gemlechange.dir.aube@ladapt.net

Facebook : Gem Lechange



GEM « L'estime » :

A destination de personnes en souffrance psychique

65 rue du Grand Véon 10000 Troyes

gem.lestime@sfr.fr

GEM « Ensemble Baralbin »

A destination des personnes avec troubles psychiques

Résidence Mathaux

10200 BAR SUR AUBE

Gem.lensemblebonalbin@gmail.com



L'HABITAT INCLUSIF

L'habitat inclusif constitue la résidence principale de la personne et permet aux personnes avec TSA de s'inscrire durablement dans la vie de la cité.

Les missions sont :

- Le soutien à l'autonomie de la personne,
- La veille et la sécurisation de la vie à domicile le soutien à la convivialité,
- L'aide à l'inclusion sociale des personnes.

POUR QUI ?

Toute personne en situation de handicap à partir de 18 ans.

COMMENT ?

En contactant directement l'habitat inclusif.

Les habitats inclusifs du département

Habitat inclusif porté par le Pôle Auttimisme d'AFG Autisme

16 avenue Roger Salengro
10600 La Chapelle-Saint-Luc
03.25.79.00.12

secretariat.aubtimisme@afg-autisme.com



Habitat inclusif porté par l'ADAPT

32 rue du Beau Toquat
10000 Troyes
07.57.40.86.79

troyes@ladapt.net



Habitats inclusifs portés par l'APEI

27 bis avenue des Martyrs de La résistance
10000 TROYES
03.25.76.87.33

Habita-inclusif@apei-aube.com



L'ÉQUIPE DE LIAISON PSYCHIATRIQUE MÉDICO-SOCIAL (ELP-MS)

L'**ELP-MS** évalue les besoins pour favoriser le maintien dans les structures de vie.

Elle propose des orientations thérapeutiques.

Accompagner les professionnels de l'établissement médico-social dans les prises en charge complexes.

Elle sensibilise les professionnels de l'établissement médico-social aux techniques d'accompagnement.

POUR QUI ?

Adultes en situation de handicap, hébergés dans les établissements médico-sociaux de l'Aube, en dehors de toute structure accompagnant des personnes âgées.

COMMENT ?

En contactant directement **ELP-MS**.

Les ELP-MS du département

Equipe ELP-MS

Clinique Dominique Florentin
3 avenue de Bauffremont
10500 Brienne Le Château
06 07 19 56 65



Epsma.elp-ms@hcs-sante.fr

LEXIQUE DU MEDICO SOCIAL

- AAH : Allocation aux Adultes Handicapés
- ACFP : Allocation Compensatrice pour Frais Professionnels
- ACTP : Allocation Compensatrice "Tierce personne"
- ADPEP : Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement
- AEEH : Allocation d'Éducation pour l'Enfant Handicapé
- AESH : Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap
- AFPA : Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes
- AGEFIPH : Association de Gestion Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Handicapés
- AJPP : Allocation Journalière de Présence Parentale
- ALGI : Association pour le Logement des Grands Infirmes
- ANAH : Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
- APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie
- APAJH : Association pour Adultes et Jeunes Handicapés
- ARS : Agence Régionale de Santé
- ASE : Aide Sociale à l'Enfance
- ASS : Allocation de Solidarité Spécifique
- AVS : Auxiliaire de Vie Scolaire
- CAF : Caisse d'Allocations Familiales
- CAJ : Centre Animation Jeunesse
- CAMSP : Centre d'Action Médico-Social Précoce
- CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles
- CATTP : Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel
- CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
- CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
- CESU : Chèque Emploi Service Universel
- CI : Carte d'Invalidité (voir CMI)
- CLIC : Centres Locaux d'Information et de Coordination

CMI : Carte Mobilité Inclusion
CMP : Centre Médico-Pédagogique
CMU : Couverture Maladie Universelle
CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique
CNSA : Centre National de Solidarité pour l'Autonomie
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPO : Centre de PréOrientation
CRP : Centre de Reclassement Professionnel
EA : Entreprise Adaptée
EGPA : Enseignement Général et Professionnel Adapté
EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes
Âgées Dépendantes
EPSR : Équipe de Préparation et de Suite de
Reclassement
EREA : Établissement Régional d'Enseignement Adapté
ERSEH : Enseignant Référent pour la Scolarisation des
Élèves Handicapés
ESAT : Établissement et Service d'Accompagnement par
le Travail
FAM Foyer d'Accueil Médicalisé
FDCH : Fond Départementale de Compensation du
Handicap
FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes
Handicapées dans la Fonction Publique
GEM : Groupe d'Entraide Mutuelle
GIP : Groupe d'intérêt public
GOS : Groupe Opérationnel de Synthèseµ
IEM : Institut d'Education Motrice
IES : Institut d'Education Sensorielle
IME : Institut Médico-Educatif
IMP : Institut Médico-Pédagogique
IMPRO : Institut Médico-Professionnel
ITEP : Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique
LPC : Langage Parlé Complété
LSF : Langue des Signes Française
MAS : Maison d'Accueil Spécialisée
MDPH : Maison Départementale des Personnes
Handicapées
MECS : Maison d'Enfant à Caractère Social

MLI : Mission Locale d'Insertion
MPI : Majoration Parent Isolé
MSA : Mutualité Sociale Agricole
MTP : Majoration Tierce Personne
MVA : Majoration Vie Autonome
PACS : Pacte Civil de Solidarité
PAG : Plan d'Accompagnement Global
PAI : Projet d'Accueil Individualisé
PCH : Prestation de Compensation du Handicap
PDITH : Programme Départemental d'Insertion des
Travailleurs Handicapés
PMI : Protection Maternelle et Infantile
PPC : Plan Personnalisé de Compensation
PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Éducative
PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation
RAPT : Réponse
Accompagnée Pour Tous
RASED : Réseau d'Aide Spécialisée aux Élèves en
Difficultés
RQTH : Reconnaissance de la Qualité travailleur
handicapé
RSA : Revenu de Solidarité Active
SAAAS : Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et
à l'Intégration Scolaire
SAAD : Service d'aide et d'accompagnement à domicile
SAFEP : Service d'Accompagnement Familial et
d'Education Précoce
SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social
pour Adultes Handicapés
SAVS : Service d'accompagnement à la Vie Sociale
SEGPA : Section d'Enseignement Général et
Professionnel Adapté
SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins à
Domicile
SMIC : Salaire Minimum Interprofessionnel de
Croissance
SSAID : Service de Soins et d'Aide Infirmiers à Domicile
SSEFIS : Service de Soutien à l'Education Familiale et à
l'Intégration Scolaire
SSIAD : Service de Soins Infirmier A Domicile

